



# Société des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse

Vincent CENCIO, Président, 06.72.84.43.93.  
Siège : 28, Boulevard Monplaisir 13011 Marseille  
[www.club-de-tir-stab-marseille.com](http://www.club-de-tir-stab-marseille.com)  
SIRET N° 501 168 348 000 16

APE : 926C  
Agrément Ministériel : 1666S/98

N° FFT du club : 1813036

## Challenge de la STAB du 15 et 16 février 2025

Le stand de tir des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse et son Président M. Vincent Cencio ont le plaisir d'accueillir les Arquebusiers de Provence et autres régions, pour une compétition conviviale les 15 et 16 février selon les horaires ci-dessous :  
Samedi 15/02 de 10h à 17h    Dimanche 16/02 de 10h à 17h.

25 mètres	50 mètres	100 mètres
BOUTET, Kuchenreuter		
LEMAT, Mariette	VINCENNES, Veterli	DELVIGNE, Whitworth
SUFFREN, Cominazzo	CHARLEVILLE, Miquelet	GASSENDI, Maximilien
TANZUTZU	KENTUCKY, Pennsylvania	PONCHARA, Minié
CHALMELOT-DELVIGNE, 1873	CAMERONE, Lamarmora	CAPITAINE GRAS
Standard 22LR	LEMAT 50, Donald Malson	WINCHESTER, cart. PN
Standard 38 SP et 45 ACP	Standard carabine 22LR visée ouverte	Standard carabine 22LR
Colt	KUCHENREUTER	
<b>TRAP :</b>		
Trap moderne	LEPAGE, Manton	LEFAUCHEUX, Lorenzoni

### ARMES ANCIENNES ORIGINES ET REPLIQUES CONFONDUES

Le règlement de tir est celui de la **MLAIC**, et des Arquebusiers de France (assoupli) pour les armes anciennes, Veuillez-vous munir de votre licence à jour svp.

Concernant les armes modernes, le règlement est celui de la **Fédération Française de Tir**.

#### TARIFS :

Pour une discipline : **10€**

Pour chaque discipline supplémentaire : **5 €**

L'engagement se fait sur place,

tout tireur participant doit être porteur de la licence fédérale de l'année.

Repas sur place, le(s) commander avant le 09 février, par chèque de **15 €** à l'ordre de M. Languin

Envoyer 2 chèques, un pour l'engagement, un autre pour le(s) repas.

A adresser à M. Vincent Cencio, 28 Bd Montplaisir 13011, Marseille – 06 72 84 43 93